

Image not found or type unknown



succession de bien immobilier famille ecomposée

Par **alex131**, le **29/01/2010** à **13:42**

Mon mari a un enfant majeur d'un premier mariage. Nous nous sommes mariés sans établir de contrat de mariage. Une succession est en cours pour un bien immobilier provenant de la mère de mon époux. Qui peut prétendre en partie ou en totalité de ce bien ?

Merci de votre réponse